BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès

Inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

Jas. B. Selby à Evelina Stafford; Adam A. Perkins à Mathilde C. Vignes; Peter Tranchina à Rosa Palmisano; Marshall Bollard à Edith Loeber; Rufus J. Williamson à Mathilde Gunderson: Harold E. Heldensfelcer à Viola A. Brummerhof: Jos. F. Landry à Marguerite M. Durel.

NAISSANCES.

Mmes Marion N. Coe, une fille: John B. Lecier, une fille: Peter Thomas, un garçon; Michele Palmisano, une fille; Geo. Butz, un garçon: Francisco Brocato, une fille; Wm T. Dillon, une fille.

DECES.

Chas Marchand jr, 53 ans, 1932 Lapeyrouse; Léon Quillou jr, 31 ans, 2753 Iberville; Cécile Wilkins, 1 an, Hôpital de Charité; Laura M. Leefe, 25 ans, 2352 St-Claude; Claire P. Dumaine, 5 ans, N. O. Sanitarium; Elizabeth Tujague, 39 ans, No 2021 Laurel: Ellen Fox, 51 ans, 1230 Louisiana; T. Baker, 7 mois, 7229 Burthe; Wallis Davis, 28 ans, 3614 Dauphine; Mary P. Healy, 77 ans, 2339 Bourbon: Robt Russell, 16 ans, Hôpital de Charité; Anatole Chalaire, 36 ans, Royale et Toulouse.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Successions ouvertes:

Mme Ida Richardson, Louisa Ann Crawford, Anna Hubemer, Catherine Smith.

Stock & Co. vs Mme G. Riley et Geo. Riley, saisie provisoire de $495

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITE.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions:

Philip Weaver, attaque et blessure; Alfred Forestier, vol avec effraction.

Affaires abandonnées:

John McCorvan, actes de violence; Gabe Bernard, outrage.

Envoyés devant la cour criminelle:

Jas. Johnson, port d'arme cachée; Willie Garnes, abandon du foyer conjugal; Philip Weaver, Rudolph Adams, tentative d'outrage.

CE QU'IL Y A DE MIEUX POUR LES INTESTINS

Si vous n'avez pas un fonctionnement régulier, soin des intestins, vous êtes en serez malade. Gardez vos intestins libres et vous vous porterez bien. Il est dangereux de forcer la nature au moyen de purgatifs violents ou de pilules de poison. Le moyen le plus doux le plus facile et le meilleur de maintenir les intestins libres et propres, c'est de prendre

CANDY CATHARTIC Cascarets

MANGEZ-LES COMME DU CANDI

Agréables au Palais, Efficaces, ont Bon Goût Font du Bien, ne Rendent Jamais Malade Faible ou Grippé 10, 25 et 50 cents la boîte. Demandez par écrit, échantillon gratuit et un pamphlet sur la santé. Adresse:

STERLING REMEDY COMPANY, CHICAGO ou NEW YORK.

GARDEZ VOTRE GANG PUR.

23 mars—1an—dim mer ven

GENERAL A. ESTOPINAL.

NM. Estopinal, Dupré et Broussard

Sont officiellement nommés candidats au Congrès.

Le Comité démocratique du premier district congressiste s'est réuni hier à midi dans le local du Club Chocktaw et à l'unanimité de ses membres a résolu d'appuyer la candidature du général Estopinal comme représentant de ce district au Congrès des Etats-Unis. Le cinq juillet dernier ce Comité avait fixé la date de l'élection primaire au 6 septembre prochain, mais comme un seul candidat sera porté sur la liste du parti cette élection n'aura pas sa raison d'être.

Le nouveau comité de ce district qui entrera en fonction le 6 décembre pour une période de deux ans, a été composé comme suit:

Troisième Ward, Matt Long, E. J. Flynn; Quatrième Ward, J. T. Terrell, Geo. Miller: Cinquième Ward, Alex. Pujol, S. J. Boisdoré; Sixième Ward, S. B. de Fuentes, A. L. Lanauze; Septième Ward, William Ardill, M. A. Madrara; Huitième Ward, W. H. Seeman, M. D., S. F. Morel; Neuvième Ward, John T. Byrne, William L. Fielding; Quinzième Ward, Thomas Finegan, H. N. Unbach; St Bernard, J. D. St Alexandre, Albert Estopinal Jr.; Plaquemines, Ben Michel, Sr., John Dymond.

Le comité démocratique du Deuxième District congressiste de la Louisiane s'est assemblé à la même heure dans la salle McMahon et a adopté des résolutions déclarant que M. H. Garland Dupré, speaker de la Chambre louisianaise, était le candidat du parti pour succéder à feu Samuel L. Gilmore au Congrès des Etats-Unis.

—Morgan City, Lne, 28 juillet—Le comité démocratique du troisième district congressiste de la Louisiane s'est réuni ce matin dans la salle des Elks, à Morgan City, et a ratifié la candidature de l'Hon. Robert F. Broussard, pour représenter à nouveau ce district au Congrès des Etats-Unis.

L'affaire McLaughlin.

Le Grand Jury de la paroisse d'Orléans se réunira aujourd'hui en séance régulière et fera une enquête sur la mort de Hugh Smith, le cafetier tué ces jours derniers dans l'Avenue St-Charles par la jeune McLaughlin.

En dépit des tentatives qui ont été faites dans divers milieux pour intéresser le public au sort de cette prévenue, le district attorney Adams est déterminé à ce que la loi suive son cours. On ignore naturellement qu'elle sera la décision du Grand Jury, mais il est plus que probable qu'une mise en accusation sera rendue contre la fille McLaughlin, auquel cas M. Adams cherchera à faire passer l'affaire le plus rapidement possible devant la cour criminelle.

"Le procès de Mamie McLaughlin sera aussi impartial que celui de tout autre accusé" a déclaré hier le district attorney Adams, c'est tout ce que je puis dire pour le présent. Le sentiment est une chose et la loi en est une autre. J'ai pour devoir de faire observer la loi et je n'y faillirai pas".

M. Adams a refusé de discuter les résolutions adoptées mercredi soir par le Era Club pour venir en aide à la fille McLaughlin.

Cette organisation féminine, qui est présidée par Mme Boydan Douglas, après une séance au cours de laquelle le cas de Mamie McLaughlin a été discuté dans tous ses détails a voté à l'unanimité les résolutions suivantes:

"Le comité exécutif de l'Era Club croit que la tragédie Smith-McLaughlin exige que tous les hommes et les femmes intéressés à la morale et à la décence publiques prennent une position dans l'intérêt de la société pour la protection de la jeunesse et du foyer.

"Dans ce but, nous croyons que si des hommes du calibre de Smith étaient forcés de se rendre compte que l'Etat accordera aux femmes, comme il le fait pour les hommes, le droit de protéger leur honneur, nombre de crimes de cette nature seraient prévenus.

"En conséquence il est résolu, que nous fassions appel à toutes les organisations féminines de promettre leur appui pour obtenir l'exonération de Mamie McLaughlin, quoique coupable.

"Nous faisons cette requête sans aucun appel au sentiment au nom de sa jeunesse quand trompée par de fausses promesses elle a été induite à une vie de honte; nous n'invoquons pas non plus la fidélité de son amour pour ce dégénéré en qui elle avait placé toute sa confiance; mais nous basons notre appel sur le fait qu'elle défendait son honneur et qu'elle a justement droit à l'application de la loi non écrite.

"Le comité recommande cette action, non pas en se posant comme un avocat de la loi non écrite, mais dans un esprit d'égale justice."

Le district attorney Adams quoique non disposé à commenter ces résolutions, comme nous l'avons dit plus haut, a cependant fait remarquer que la loi est très explicite en ce qui concerne les personnes qui qui cherchent à user de leur influence pour peser sur les délibérations d'un jury alors qu'une affaire est pendante devant la cour criminelle.

Le texte de la loi en question est le suivant:

"Toute personne ayant fait une tentative pour corrompre ou intimider des jurés au cours des débats d'un procès quelconque, soit civil soit criminel, au moyen de menaces, de dons, d'avantages pécuniaires ou autres, est passible d'une amende de cent à cinq cents dollars ou d'un emprisonnement de six mois à deux ans.

"Si un juré accepte une récompense, il est passible d'une amende et d'un emprisonnement, à la discrétion de la Cour." Article 120, 1855.

"Cette loi se rapporte aussi bien au Grand qu'au Petit Jury." a déclaré M. Adams.

Frank Davies est acquitté.

Hier matin a comparu devant la cour criminelle de district le négociant Frank Davies, accusé de faux et de détournements.

Jusqu'à une époque récente Davies occupait une position importante dans les cercles commerciaux de notre ville, aussi la nouvelle de son arrestation causa-t-elle une surprise profonde dans le monde des affaires.

Les faits qui sont mis à sa charge ont été révélés à la justice dans le courant du mois de juin par le Grand Consistoire d'une loge maçonnique qui ayant toute confiance en Davies l'avait investi des fonctions de trésorier. A la suite d'une vérification des comptes les directeurs de la loge constatèrent un déficit dans la caisse de Davies. Celui-ci sommé de rembourser les fonds détournés ne put le faire et en conséquence plainte fut portée à l'avocat de district.

L'enquête ne tarda pas à révéler certains autres faits délictueux à la charge de Davies, entre autres la mise en circulation d'un connaissement portant la fausse signature d'un agent d'une compagnie de chemin de fer, connaissement au moyen duquel l'accusé avait réussi à se procurer une somme de $3,000.

C'est ce dernier chef d'accusation qui a été retenu par l'avocat de district, et dont Davies a eu à répondre hier devant la Cour criminelle.

Les débats étaient présidés par le juge Baker. L'accusé était défendu par l'avocat Samuel Montgomery. La formation du jury s'est effectuée très rapidement, cinq jurés seulement ayant été récusés par la défense.

A onze heures le premier témoin, M. J. F. Murdy, agent du service des marchandises de la compagnie de chemin de fer Louisville et Nashville a été appelé à la barre.

Le district attorney Adams qui dirigeait la poursuite, lui a présenté une lettre et un connaissement portant sa signature en lui demandant si la dite signature, était bien de sa main.

M. Murdy a répondu négativement en déclarant que cette signature était un faux.

Après une courte suspension d'audience à midi, l'interrogatoire des témoins a été repris.

La principale déposition à charge a été celle de W. A. Morris, employé de la compagnie de chemin de fer Louisville et Nashville.

Le témoin a déclaré que c'était lui qui avait fourni à Davies les documents au moyen desquels il est parvenu à se procurer une somme de 3,000 dollars.

"N'êtes-vous pas le même Morris qui en 1894 a été reconnu coupable de détournement devant cette cour?" demanda à brûle pourpoint au témoin l'avocat de la défense.

Baissant la tête Morris répondit affirmativement, en déclarant qu'il y avait plus de seize ans de cela.

Continuant son interrogatoire M. Montgomery finit par faire avouer au témoin que le connaissement qui figure au dossier avait été en réalité signé par lui et non par Davies.

Morris a ajouté qu'il n'avait reçu aucune compensation monétaire et qu'il avait simplement voulu rendre service à Davies.

Deux autres témoins ont encore été entendus, puis après une plaidoirie de l'avocat Montgomery, le jury s'est retiré pour délibérer.

A 4:45 heures le juge Baker après avoir longuement compulsé le dossier a demandé au jury de rendre un verdict d'acquittement en déclarant qu'aucune preuve de faux n'avait été relevée contre Davies.

La population d'Opelousas.

Une dépêche de Washington, parvenue hier, annonce que suivant les chiffres du dernier recensement, la population d'Opelousas, chef-lieu de la paroisse St-Landry, est actuellement de 4,623 âmes.

JETEZ LES YEUX SUR NOS VITRINES

123 pieds rue N. Remparts—150 pieds rue Iberville.

VOUS Y VERREZ LA PLUS BELLE EXPOSITION DE

MEUBLES

FRANCIS MAESTRI.

En ville dans la plus Grande Vitrine au Sud—124 pieds de long, remplie de Meubles de la Meilleure Qualité que nous vendons moins cher qu'on ne vous ferait payer ailleurs des marchandises inférieures. Nous pouvons mieux vous servir

MAISON DE LA CAVE AU GRENIER

Et Bien le Faire—Exactement comme vous le voulez.

Si ce sont des Meubles ou des Ornements pour la Maison vous les trouverez ici, et vous n'aurez que l'embarras du choix.

Venez que nous vous fassions tout voir—et vous n'aurez pas lieu de regretter votre visite même si vous n'achetez rien, ce à quoi vous n'êtes pas tenu.

Nous agrandissons notre magasin en lui donnant plus d'extension au rez-de-chaussée—il nous a fallu le faire, les affaires l'exigeaient.

PAUL MAESTRI.

FRANCIS AND PAUL MAESTRI FURNITURE CO.,

LE MAGASIN DE MEUBLES LE MEILLEUR MARCHE EN VILLE.

Au Coin des Rues Remparts et Iberville. Phone Main 243

UN SEUL MAGASIN. LE GRAND. PAS DE SUCCURSALE

14nov 1an

DECES.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans — Décédée le 28 juillet, à 9 heures P. M., à l'âge de 65 ans, la Sociétaire Veuve DENIS BECHAC, native de Osmais, Hautes-Pyrénées, France. Mesdames les Membres de la Société et particulièrement ceux de la catégorie du mois de juillet sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, vendredi, 29 juillet 1910, à 11 heures A. M. Le convoi partira de l'Aile de la Société Française, rue Ste Anne, entre Derbigny et Roman.

Le Président, J. M. VERGNOLLE.

Le Secrétaire, J. DE LAAGE.

29 juil—1f

JAMES BONNOT,

Successeur de JOHN BONNOT

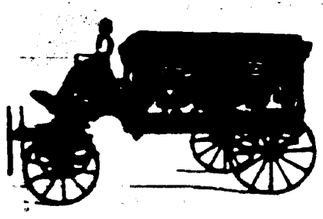

Entrepreneur de pompes funèbres

No 628 RUE STE-ANNE

SALONS FUNEBRES.

Téléphone No 1643.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. E. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue ND Remparts

PHONE { HEMLOCK 4088 / MAIN 1008

PHONE HEMLOCK 2892

EMILE LABAT

(Autrefois Mme Veuve Jos. Ray,

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,

No 1306 AVENUE NORD REMPARTS

Près Esplanade.

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterrements faits des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.

1er sept—1an

Matinées, 5c, 10c; Soirs, 10c; Sièges Réservés, 3c Extra.

Lew Rose's Winter Garden

Baronne, près Poydras.

Originateurs de "Pop" Vaudeville.

Six Actes Etoiles et les Plus Beaux Portraits Mouvants du Monde. Voyez "The Great Moore" dans son "Casket Mystery". Soirée d'Amateurs, Mardi. Concours de Vapes, Vendredi Soir.

3 mai—

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Marie Octavie Maillet, Veuve de George Lhote.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 92,331—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Victor Rocq, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Chas F. Claiborne, avocat.

27 juil—27—août 1 6

Succession de Dominick ou Dominico Lala.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 94,192—Division A—Attendu que L. Fred Andry a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dominick ou Dominico Lala, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.— Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Foster, Milling, Brian & Saal, avocats. 27 juil—27 31—août 5

Succession de Frederick T. Claque.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 92,300—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Catherine Laborde Raquet, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—W. A. Wench, avocat.

27 juil—27 31—août 5

Succession de Henrietta Dora Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 90,296 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Théodore Smith, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Woodville & Woodville, Carston E. Tonjason, avocats

27 juil—27 31—août 5

Succession de Gertrude Gautauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 92,535—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Anton Weiss, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Woodville & Woodville, avocats.

21 juil—31 25 30

AMUSEMENTS

WEST END TOUS LES SOIRS

ORCHESTRE MILITAIRE DE TOSSO

VAUDEVILLE

PORTRAITS MOUVANTS

ADMISSION GRATIS

Sièges Réservés 10 Cents, en Vente en Avance chez Faerst & Kramer, 833 rue du Cans.

3 mai—

HOTEL ET RESTAURANT DU WEST END

T. TRANCHINA ..... Prop.

Ouvert toute l'Année.

Tous les Mets Délicats de la Saison bien Cuits et Soigneusement Servis.

PRIX RAISONNABLES.

2 juin—3m

10c—SHUBERT Représente Continue de 12:30 à 10:30 p. m. Chaque Jour.

Grand Divertissement de Tableaux

—DE—

C. T. CRAWFORD.

Changement de Tableaux les Dimanche Jeudis.

Chaque Représentation dure Plus d'une heure.

LAC PONTCHARTRAIN ET RIVIERE TCHEFUNCTA.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Steamer NEW CAMELIA

Commençant le 7 Avril 1910.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Louisville et Nashville, à la tête de la rue du Canal.

Tous les jours (excepté les mercredis et dimanches) à l'arrivée du train de 4 h. p. m.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures a. m.

L'eau est le temps le permettant.

EXCURSIONS

$1.00 Aller et Retour $1.00

Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Pleasant Park, dimanche et mercredi à l'arrivée du train de 7:45 h. a. m.

Free rags tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Gitrod.

W. C. COYLE & CIE, Agents, No 327 rue Carondelet.

7 avril—1an

MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE, NOULTONVILLE

STR. OSSINING

Quitte West End tous les jours, excepté Mercredi, à l'arrivée du train de 4 p. m. au coin des rues Baronne et Canal.

50c — Excursions du Mercredi — 50c

Quittant West End à l'arrivée du train de 7:45 a. m.

Excursions du Dimanche

$1.00.....Aller et Retour.....$1.00

Le Str. à coque de fer LOUIS DOLIVE, Licencié d'une capacité de 800.

MANDEVILLE ET PARCS DE LA RIVIERE TCHEFUNCTA.

Prenez le train de West End de 7:45 a. m. au coin des rues Baronne et Canal. Tous les bateaux font connection à Mandeville avec le materiel pour Covington et Abita Springs.

Ce steamer peut être engagé pour des excursions.

ST. TAMMANY STEAMSHIP CO.

13 juil—3 m Phone Main 3128

tre averti, entrait.

Et voilà ce que lut la mère en détresse à Denis, pâle et triste:

"Mon père, et ma mère, je vais être pour vous la cause d'une peine infinie.... Je vous en demande pardon.... Ne m'accusez pas d'ingratitude. Ne croyez pas que je ne vous aime plus.... Je vous adore.... Mais ni l'un ni l'autre vous n'avez voulu me révéler le secret de la vie de Maurice..... Alors, comme je ne pourrais pas vivre sans Maurice, et puisque mon mariage dépend de ce secret, je pars..... oui, je pars, seule, à l'aventure.... Je vous ai dit que je voulais savoir, il faut que je sache.... Je mourrais de ce mystère.... adieu, je vous aime.... je vous aime tendrement.... je pleure, et cependant je m'en vais.... Priez pour moi.... pour lui aussi, car il est digne de vous, digne de moi, on me l'a juré..... Adieu, je vous aime, pardonnez, à votre petite sauvage.... quand elle vous reviendra, elle sera heureuse, car elle aura découvert la vérité...."

La lettre s'échappa des mains de Jacqueline.

Et, dans les bras de Denis, la mère s'écroula, demi-morte.

Gervoise se mit en quête de savoir ce qu'était devenue Liliane. Et il ne fut pas difficile de l'apprendre.

Liliane avait pris, la veille au soir, le paquebot du Havre.

Elle était partie sans autres effets que ceux qui lui étaient indispensables pour le voyage. Comme elle voulait fuir sans éveiller l'attention, il fallait n'emporter ni malles, ni valises, et cela lui importait fort peu, puisque, à son arrivée en France, il lui serait facile de remonter en quelques heures sa garde-robe, grâce à la fortune que Gervoise avait mise à sa disposition.

Lorsqu'il annonça cette nouvelle à Jacqueline, la pauvre mère éclata en sanglots:

—Partie! l'ingrate! elle ne nous a jamais aimés!

Denis n'eut pas la force de la consoler. Il pleurait comme elle. Ce fut Jacqueline qui, la première, reprit un peu de calme.

Elle dit:

—Et maintenant, qu'allons nous devenir? Que comptes-tu faire?

Il répliqua avec un peu de colère:

—Eh! parbleu! en doutes-tu? Nous allons poursuivre cette sauvage et nous la ramènerons, je te le promets, de gré ou de force....

—Oui, oui, partons.... il me semble qu'elle va courir mille dangers et que déjà peut-être elle se repent et qu'elle a besoin de nous....

—Ce sera quand tu voudras.. Rien ne me retient ici..... Nous voici au printemps et il y a longtemps que nous n'avons pas vu Primerose. Toutefois, avant tout, je vais tâcher de me renseigner....

Jacqueline pensait, en frémissant d'horreur:

—Hélas! peut-être est-il déjà trop tard....

Energique et résolue, déterminée à foncer droit vers le but qu'elle s'était proposé, élevée tout à la fois dans la réserve de la vie familiale française et quand même avec la liberté d'allure des jeunes mies américaines, Liliane n'avait éprouvé aucune gêne durant la traversée. Tout entière à son idée fixe, du reste, elle n'avait rien remarqué de ce qui s'était passé autour d'elle. Elle n'avait nulle coquetterie. Elle était simple et naturelle. Tout autre eût remarqué, sans doute, les regards et surpris les paroles d'admiration, lorsqu'elle se promenait sur le pont, ou lisait au salon, ou entrait dans la salle à manger, car elle avait une de ces beautés éclatantes et complètes qui ne peuvent rester inaperçues. Elle n'y avait pas pris garde.

Au Havre, à l'arrivée du paquebot, elle sauta dans le train de Paris. Elle avait eu le temps, pendant les loisirs du voyage, d'établir son itinéraire et de se renseigner.

Ce qu'il lui fallait, avant tout c'était s'assurer que le nom de Raigice était bien le nom de famille de Maurice Bergeton. Pour cela, elle avait résolu de s'adresser à ceux-là même qui recevaient de New-York, les lettres et les envois d'argent. A bord elle consulta une carte, une géographie générale de la France, chercha le département des Ardennes, et dans le département découvrit Neuvisy. Elle lut la notice qui concernait l'endroit. C'est un petit village des Ardennes, près de la route de Reims, au milieu d'un vallon couronné de très beaux bois de chênes. Il s'y fait dans les neuf premiers jours de mai un pèlerinage important qui amène en ce coin ignoré des milliers et des milliers de croyants. C'était tout. Le village de Neuvisy était desservi par la poste de Launois. Ici où là elle obtiendrait des renseignements.

A Paris, certaine que sa mère et son père ne manqueraient pas de la chercher — car elle s'attendait à leur poursuite — dans les grands hôtels connus, elle résolut de se faire meubler un petit appartement, qu'elle trouva rue de Naples, derrière l'église Saint-Augustin, dans un quartier tranquille.

Elle donna des ordres au tapissier et sans attendre d'être installée, gagna, trois jours après son arrivée à Paris, la gare de l'Est, et vers huit heures du matin prit un train pour Launois, la station la plus voisine de Neuvisy.

A midi, elle descendait à Launois, déjeunait rapidement à l'auberge Gilbert et demandait le chemin de Neuvisy.

C'était non loin, à trois ou quatre kilomètres, et comme on était en plein pèlerinage, elle ne pouvait se perdre, car des centaines de pèlerins, hommes et femmes, montaient la côte, lentement, des paniers sous le bras, et, à travers bois, par des sentiers, pour prendre au plus court, gagnaient le village.

Elle les suivit.

Malgré son calme, malgré son assurance un peu factice, elle était bien émue, Liliane, en accomplissant, de son côté, cet autre pèlerinage auquel elle s'était condamnée.

N'était-ce pas inutile, ce voyage? N'allait-elle pas trouver des gens qui ne voudraient pas lui répondre et qui, peut-être, ne comprendraient pas de quoi elle leur parlerait?

Aux premières maisons, elle s'informa:

—Connaissez-vous la demeure de M. Raigice?

—Oui, mademoiselle... la dernière ferme du pays, tout au bout de la rue....

Elle s'avançait lentement, ralentissant presque à chaque pas. Elle longea les jardins dont les haies d'épines étaient déjà fleuries. Et partout, aussi, les pommiers étaient en fleurs, et les prairies étaient blanches de marguerites. Absorbée, elle ne vit pas derrière une de ces haies, un homme dont la tête seule dépassait le buisson et qui, en l'apercevant, laissa échapper un cri d'angoisse....

Ce cri d'angoisse, c'était son nom, qu'on venait de prononcer.

—Liliane!

Et l'homme, elle, entrait pu l'entendre, qui courait comme un fou dans les allées d'arbres, et disparut dans une ferme, celle-là même que les gens du pays avaient indiquée à la jeune fille comme étant la demeure de Raigice.

Quelques instants après, elle entrait dans une cour très vaste en un coin de laquelle étaient des tas de fumier où chantaient des coqs, où picoraient des poules. Des canards s'ébattaient dans une mare, la tête sous l'eau, la queue en l'air. Des moutons sortaient d'une bergerie. Des ouvriers étrillaient des chevaux.

Les étables, les écuries, les granges, les hangars formaient trois faces d'un carré, dont le quatrième était la maison d'habitation. Par-dessus les toits d'ardoises, pointaient les coupoles des pommiers fleuris et d'un bâtiment à l'autre des bandes de pigeons pastaient en tourbillonnant.

Elle s'approche d'un charretier.

—C'est bien ici la ferme de M. Raigice?

—Oui, mam'selle....

Du bout de son fouet, il indiqua une porte entr'ouverte.

—Entrez là.... vous trouverez M. Raigice.... et puis sa femme.....

—Merci.....

Elle se dirigeait vers la maison. Tout à coup elle s'arrête... Elle vient d'avoir une inspiration .... l'idée d'un piège à tendre à la bonne foi de cet homme.

Elle retourne vers le charretier. Et, en souriant, elle demande:

—C'est bien à votre maître et à votre maîtresse que je désire parler, mais je voudrais rencontrer en même temps leur fils.... que j'ai connu à New-York....

—Renaud?

—Oui, fit-elle la gorge contractée....

—Ça tombe bien, mam'selle... monsieur Renaud est à Neuvisy depuis quelques jours et vous allez le voir sûrement.

Elle chancelle. L'homme ne la vit point pâlir, ses chevaux retenaient toute son attention. Elle se dirige vers la maison....

Plus de doute! Certitude absolue!.... Renaud Raigice, lui était le vrai nom de Maurice Bergeton..... Et Renaud était là.... près d'elle.... Renaud! Maurice! celui qu'elle aimait! Elle allait peut-être le voir!

A continuer.

Commencement d'incendie

A quatre heures, hier après-midi, un feu a été découvert dans la cuisine du restaurant Fabacher, à l'angle des rues Royale et Dauphine. Les flammes qui n'ont causé que d'insignifiants dégâts ont été éteintes par le corps des pompiers.